n.° 38.

Monsieur   a lire à l'academie

jeudi prochain

~~Vos rares lumières et~~ votre Zèle pour les progrès de la Chirurgie me dictent de vous instruire d'un évenement dont tout singulier qu'il me paroît, j'ay la preuve — Le Voici. Le Dixneuf du Mois d'Octobre dernier un petit Enfant Mâle âgé de Dixneuf Mois, fils du nommé Le Fevre Charron au village d'Epieds Généralité de Soissons Jurisdiction de Chateauthierry, fut couché par sa Mère à Midy dans le meilleur Etat possible. Au bout de trois heures cette Mère, selon son usage, se rendit au lit de son Enfant pour le lever. Au lieu de le trouver éveillé et gay comme de coutume, Elle eut la douleur de le voir la bouche ouverte presque sans respiration et baigné dans sa salive. Elle se rappella alors que pour ne pas l'obstiner elle avoit eu la complaisance de luy laisser entre les mains en le couchant une pièce de Monnoye que nous appellons Gros sol [illegible] de la [illegible] et comme elle ne la trouva pas. Elle ne craignit que trop que l'Enfant l'eut avalée. Désespérée, Elle appella son Mary. Le Père aussi consterné que sa femme, prit son Enfant dans ses bras et le porta chez le Sieur Curé du lieu, le regardant comme [illegible] en état de procurer le moyen de le soulager. [illegible] qui ne voulut rien prendre sur luy, donna à [illegible] l'avis de courir aux Gens de l'art.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 30 d.2 n° 38

Ce dernier se mit, surlechamp, en Marche, pour notre Ville, eloignée de deux lieües. —
Depuis ce moment jusques-au londemain, Dix heures du Matin, l'Enfant resta dans le meme etat de danger, et sans aucun secours.
Parmi les assistants que l'humanité avoit attirés chez luy, La sage femme de l'Endroit s'appercevant d'un gonflement assez considérable au Col de cé petit Infortuné y porta les Doigts, et dit avoir sentie une dureté à la partie laterale et supérieure du côté droit.
Pourlors on ne douta plus de l'existence et de la présence d'un Corps etranger, et tous fatigués de ne pas voir arriver le Chirurgien Mandé, plus encore du peril imminent que couroit la vie du Malade, se déciderent à luy faire prendre quelque boisson. —
On ne pût qu'avec toutes les peines imaginables et comme par force, luy faire avaler trois Cueillerees de lait mêlé avec un peu d'huile d'olive. à l'instant, l'Enfant fut soulagé, il pût fermer sa bouche ce qu'il n'avoit pas fait depuis son accident et continua quoique tres difficilement à faire usage d'un peu de boisson.
L'officier de santé si desiré parut enfin. Tout instruit qu'il est, après s'être fait rendre compte de tout ce qui s'etoit passé, ne trouvant faire aucune recherche, tant par rapport aux cris et à la résistance du Malade que pour la crainte qu'avoient ses Parents qu'on ne le tourmentat, il se contenta de dire qu'il ne croyoit pas à l'entrée d'une matiere aussi volumineuse dans le Corps d'un Enfant d'un âge aussi tendre, les ? ? de l'? d'age ? pour la fievre qu'il luy trouvoit, et se retira.
La fievre dura trois jours, jusques au vingt mars, l'Enfant dormit très peu, il se fit lever comme ? il articula quelques mots bien difficilement, et fut gêné de même dans sa respiration.
—

De ce jour, il a pû manger un peu de Soupe et de bouillie, l'une et l'autre, très claire. —
Le premier de Novembre, Son Oncle venu à la Ville pour affaires, ocuppé de la triste Situation de Son Neveu, comme de ce qui pourroit luy plaire, crût flatter Son goût que de luy reporter un petit gâteau. — L'Enfant le Saisit avec emipressement et en mit dans sa bouche avec tant d'avidité que lorsque la déglutition voulût s'opérer, il luy Survint une toux Si violente qu'elle luy fit rendre par la bouche, la piéce de Monnoye toute Noire. Elle est encore teinte d'une Couleur brune foncée. —
J'en Suis le Dépositaire comme de l'attestation du Curé et du Pere, j'en aurois d'autres, S'il en étoit besoin —
Je vous communiqueray le tout, Si vous le desirez. —
Le pauvre Innocent, complettement dégagé a été de mieux en mieux et jouit de la plus parfaite Santé. —
Pardonnez à mon Style, accordez moy la grace de m'éclairer sur un fait que mes Connoissances trop bornées m'jnterdisent d'expliquer et ne me refusez pas celle de croire que ma réconnoissance égalera le profond respect avec lequel je me dis

Monsieur

à Château-thierry
6 Décembre 1787

Votre très humble et très obéissant Serviteur
Gaillard
Me. en Chirurgie et l'un des Echevins

a franche : Monsieur
Monsieur Louis Secretaire
perpetuel de l'academie Royale
de Chirurgie aux Ecoles
de Chirurgie

à Paris